

Comptes consolidés de la Fondation 2007

Comptes annuels 2007 (en €)

42



Photo/Alto : Laurence Monton

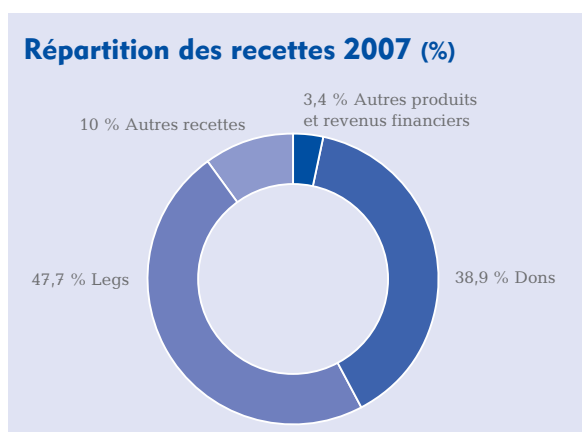
Consolidation opérationnelle au niveau de la Fondation

Dans ce rapport, l'appellation 'Fondation' regroupe l'ensemble des activités et des comptes de la Fondation contre le Cancer, fondation d'utilité publique et de trois ASBL : l'Association Belge contre le Cancer, la Fédération Belge contre le Cancer et l'Œuvre Belge du Cancer.

Comptes de résultats consolidés au 31 décembre 2007

Les recettes

Le total des recettes s'élève à 20 324 846 €, soit une augmentation de 2 615 669 € par rapport à 2006. Les grandes sources de recettes proviennent d'une part de dons représentant 39 % des recettes et, d'autre part, de legs représentant 48 % des recettes.



Les autres recettes proviennent principalement de l'apport de sponsors, des facturations de frais de transport aux patients que nous accompagnons (frais qui leur sont remboursés par leurs mutualités), ainsi que des subsides obtenus du SPF Santé Publique pour la gestion de la Ligne Tabac-Stop.

Les dépenses : affectations

Le total des dépenses de l'exercice 2007 s'élève à 16 388 144 €, soit une augmentation de 671 096 € par rapport à 2006. Les dépenses ont été affectées de la manière suivante :

- L'aide à la recherche atteint un montant de 5 895 818 €. De ce montant :
 - 3 766 667 € sont affectés au plan d'aide à la recherche pour l'appel à projets 2008.
 - 1 000 000 € est affecté au plan suivant et fera l'objet d'un octroi en 2010.
- Les aides sociales atteignent 4 395 074 €. Il s'agit des différentes activités menées directement par la Fondation (co-voiturage vers les centres de traitement, aides financières, Cancerphone, aides psychologiques, soins esthétiques,

organisations d'activités physiques adaptées aux anciens malades, etc.), ainsi que des subsides à divers acteurs sociaux.

- Les frais des actions d'information et d'éducation à la santé atteignent 4 551 148 €. Il s'agit notamment des frais engendrés par la Ligne Tabac-Stop, de campagnes d'information, d'organisation de symposiums, des publications (dépliants, brochures, etc.), etc.
- Les frais de récolte de fonds s'élèvent à 1 027 909 €. Ils comprennent des dépenses directes d'appels de fonds (mailing, campagne télévisuelle).
- Les coûts d'administration générale représentent 355 430 €.
- En outre, une provision pour réduction de valeurs sur des actifs financiers pour 162 765 € a été prise en compte.

Les montants repris ci-dessus comprennent les frais de personnel.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses de l'exercice 2007 est de 3 936 702 €.

Ce montant est ajouté au patrimoine de la Fondation.

Principes de calcul de la répartition des dépenses

Les dépenses sont soit affectées entièrement à une activité, soit réparties entre plusieurs activités. Ainsi, une campagne d'information peut comprendre une partie de coûts affectée à l'activité 'information' et une autre à la récolte de fonds, ceci en fonction de leur importance respective. Ce type d'affectation se fait, pour chaque activité, selon des principes de répartition approuvés par le Conseil d'administration et, en toute indépendance, par le cabinet de réviseurs. Ces derniers en contrôlent l'exécution.

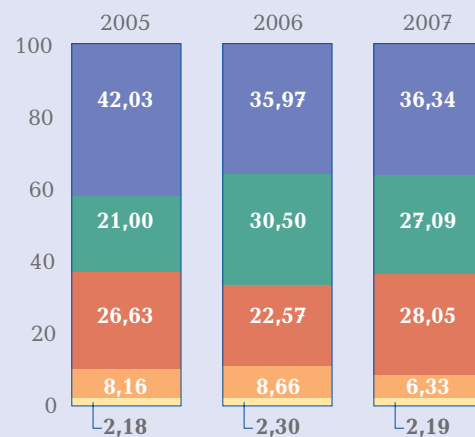
Comptes de produits et charges consolidés au 31 décembre 2006 vs. 2007 (en €)

RECETTES	2006	2007	DEPENSES	2006	2007
DONS ET RECETTES			AFFECTATIONS (par destination)		
Dons	7 403 229	7 914 102	Aide à la recherche	5 654 037	5 895 818
Legs	7 375 911	9 685 930	Aides sociales	4 794 342	4 395 074
Autres	1 118 078	2 031 804	Information - Education à la santé	3 548 287	4 551 148
Sous-total dons et recettes	15 897 218	19 631 836	Frais de collecte	1 362 030	1 027 909
AUTRES REVENUS			Frais d'administration générale	361 772	355 430
Autres produits	35 140	2 304	TOTAL DES AFFECTATIONS	15 720 468	16 225 379
Produits financiers	1 776 819	690 706	Provision pour réduction de valeur d'immobilisations financières	(3 420)	162 765
Sous-total autres revenus	1 811 959	693 010	TOTAL DES CHARGES	15 717 048	16 388 144
TOTAL DES RECETTES	17 709 177	20 324 846	Résultat reporté au patrimoine	1 992 129	3 936 702
			TOTAL DES CHARGES	17 709 177	20 324 846

Affectation des dépenses (%)

- Aide à la recherche
- Aides sociales
- Information, éducation à la santé
- Frais de collecte
- Frais d'administration générale

Ce graphique représente la répartition en pourcentage des dépenses affectées aux objectifs et frais de fonctionnement.



Selon le même principe, le temps de travail du personnel et les honoraires des conseillers extérieurs sont affectés, sur base annuelle, à une ou plusieurs activités spécifiques. En 2007, 56 personnes équivalents temps plein représentent un coût de 3 176 851 €. Ce montant se répartit en 2 784 198 € (87,6 %) pour la réalisation de nos objectifs statutaires, 247 289 € (7,8 %) pour l'administration générale et 145 364 € (4,6 %) pour la récolte de fonds.

Bilan consolidé au 31/12/2007

Commentaires des principaux postes du bilan

L'ACTIF

ACTIFS IMMOBILISES

Actifs immobilisés corporels et incorporels

Ce poste inclut essentiellement le bâtiment de la Fondation situé Chaussée de Louvain 479 à 1030 Bruxelles. A noter que la Fondation héberge gracieusement d'autres associations actives dans

la lutte contre le cancer. Le bâtiment, outre les bureaux, comprend plusieurs salles de réunions et de conférences qui sont également gratuitement mises à la disposition de groupes d'entraides, de médecins, de volontaires, d'associations diverses.

Immobilisés détenus en nue-propriété

Ce poste inclut des biens (immeubles et trésoreries) obtenus dans le cadre de successions ou de donations, mais sur lesquels existe un droit d'usufruit. En général, ils ne seront réalisés qu'à l'extinction de l'usufruit.

Placements de trésoreries 'réservés' en couverture des dettes statutaires

Ce poste représente la partie des placements détenus par la Fondation destinée à couvrir les engagements fermes pris en matière d'aide à la recherche et d'aides sociales. En effet, le paiement des engagements d'aides est réparti sur plusieurs années (en général 3 ans). Le montant figurant actuellement à l'actif couvre les engagements en cours, qui se retrouvent au passif sous la rubrique 'Dettes statutaires'. Ce montant constitue une garantie de paiement pour les bénéficiaires des subventions.

ACTIFS CIRCULANTS

Créances diverses et stocks

Les créances représentent des montants encore à encaisser suite à diverses prestations facturées, à du sponsoring à recevoir, etc. Ce poste comprend également une avance de 250 000 € octroyée à la Fondation privée Registre du Cancer et destinée à permettre une accélération de la mise à jour des données sur tous les cas de cancers diagnostiqués en Belgique. Nous y avons également inclus les soldes à recevoir du SPF Santé Publique sur les subsides qui nous ont été octroyés dans le cadre de la gestion de la Ligne Tabac-Stop.

Immobilisés (provenant de successions) à vendre

Ce montant comprend des biens immobiliers (maisons, appartements, terrains) qui ont été légués à la Fondation et qui n'ont pas encore été réalisés au 31 décembre 2007. Ils sont destinés à la vente.

Successions à recevoir

Ce poste correspond au solde encore à recevoir des successions acceptées par le Conseil d'administration ou pour lesquelles un arrêté royal d'autorisation a été obtenu. La prise en compte en comptabilité (revenus et créances) d'une succession se fait en effet lors de l'acceptation de la succession par le Conseil d'administration ou, lorsque requis, lors de la réception de l'autorisation du Service Public Fédéral Justice.

Compte courant Œuvre Belge du Cancer, fondation d'utilité publique en liquidation

Ce poste représente le montant net revenant à la Fondation et provenant essentiellement du produit de la réalisation des successions obtenues par l'Œuvre Belge du Cancer, fondation d'utilité publique en liquidation, et dont le pro-

duit, par convention, est destiné à la Fondation contre le Cancer.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

L'ensemble de la trésorerie de la Fondation atteint 42 077 374 €. Parmi ceux-ci, 19 934 006 € sont bloqués et inscrits en couverture des dettes statutaires afin d'assurer le paiement des engagements des 'crédits à la recherche' et des 'aides sociales' répartis sur plusieurs années (voir commentaires plus haut). La règle établie par le Conseil d'administration en matière de critères de choix des placements est le principe de la gestion 'en bon père de famille'. Les placements se font donc sur base de risques 'faibles' ou 'nuls'.

La valorisation comptable est établie à la valeur d'origine de leur acquisition. Une provision pour réduction de valeurs est actée lorsque, pour certaines actions, la valeur au 31 décembre est inférieure à la valeur d'acquisition. Les plus-values ne sont prises en compte qu'au moment de leur réalisation. Au 31 décembre 2007, la moins-value du portefeuille titres, dont la valeur d'acquisition est de 30 653 861 €, est de 245 082 €. La plus-value, qui n'est pas comptabilisée, représente, au 31 décembre 2007, 1 627 393 €. Le reste des placements est constitué de dépôts en comptes termes.

LE PASSIF

PATRIMOINE

Le patrimoine consolidé de la Fondation atteint, au 31 décembre 2007, un montant de 30 461 836 €, soit une augmentation de 3 936 702 € par rapport à la situation au 31 décembre 2006.

Commentaires à propos du patrimoine.

- Les résultats positifs des dernières années ont permis d'accroître le patrimoine, dans le respect des engagements statutaires.
- Le patrimoine ainsi créé permet d'assurer la pérennité des actions de la Fondation, ce qui constitue un élément fondamental de stabilité et de qualité des services rendus.
- Signalons que de ce montant, 4 408 912 € constituent le patrimoine permanent de la Fondation contre le Cancer, fondation d'utilité publique, qui, selon la loi, ne peut être réduit.

DETTES STATUTAIRES

Aide à la recherche et aides sociales

Ce poste représente les engagements pris par la Fondation en matière d'aide à la recherche et d'aides sociales. Nous distinguons trois aspects.

- Les subsides d'aide à la recherche définitivement accordés à des chercheurs dont les tranches de paiement s'étalent jusqu'en 2009 et qui représentent un solde de 7 744 251 €.
- Les subsides d'aides sociales et autres accordés à des tiers.
- Une rubrique reprenant la provision pour l'aide à la recherche, destinée à couvrir le programme biennal 2008-2010 et dont le montant réservé atteint à ce jour 10 000 000 €. L'attribution de ce montant aux chercheurs sera réalisée en 2008. En outre, un montant de 1 000 000 € a déjà été provisionné pour l'attribution en 2010.

DETTES

Boni sur successions à acter

Ce montant représente des plus-values réalisées au cours de la liquidation de successions. Rappelons que les successions sont valorisées suivant l'actif net (repris des déclarations de successions) au moment du décès du testateur. Des plus-values peuvent être réalisées par rapport à cette valorisation (vente d'un bien immobilier à une valeur supérieure, encaissement d'intérêts, revente de titres d'actions à une valeur supérieure, encaissement d'intérêts, revente de titres d'actions à une valeur supérieure, etc.). La plus-value ne sera définitivement actée en « résultat » que lorsque la succession sera clôturée.

Bilan consolidé au 31 décembre 2006 vs. 2007 (en €)		
ACTIF	2006	2007
ACTIFS IMMOBILISES		
Immobilisés corporels et incorporels	1 781 100	1 582 829
Immobilisés détenus en nue-propriété	674 466	749 287
Cautions et garanties déposées	8 093	8 160
Sous-total	2 463 659	2 340 276
Placements de trésoreries réservés (en couverture des dettes statutaires)	19 254 683	19 934 006
Sous-total actifs immobilisés	21 718 342	22 274 282
ACTIFS CIRCULANTS		
Créances diverses et stocks	726 887	874 641
Immobilisés (provenant de successions) à vendre	1 545 248	1 552 912
Créances sur successions à recevoir	4 628 088	4 573 693
Comptes courants OBC FUP en liquidation	789 835	102 018
Placements de trésorerie	13 660 539	19 026 491
Valeurs disponibles	3 494 792	3 116 876
Intérêts sur placements à encaisser	47 794	29 188
Charges à reporter	309 858	393 133
Sous-total actifs circulants	25 203 041	29 668 952
TOTAL ACTIF	46 921 383	51 943 234
Comptes d'ordres	67 142	67 142
PASSIF		
PATRIMOINE		
Patrimoine permanent au 1 ^{er} janvier	4 408 912	4 408 912
Résultats reportés au 1 ^{er} janvier	20 124 093	22 116 222
Résultats reportés de l'exercice	1 992 129	3 936 702
Patrimoine au 31 décembre	26 525 134	30 461 836
DETTES STATUTAIRES		
Aide à la recherche	12 126 985	7 744 251
Aides sociales	615 218	1 201 551
Autres subsides		37 500
Sous-total dettes statutaires	12 742 203	8 983 302
Provision pour dettes statutaires futures	6 233 333	11 000 000
Sous-total des dettes et provisions statutaires	18 975 536	19 983 302
DETTES		
Fournisseurs	540 708	396 294
Dettes fiscales, sociales et salariales	434 466	543 854
Autres dettes	23 381	17 940
Charges à imputer et produits à reporter	72 580	470 693
Bonis à acter sur successions	349 578	69 315
Sous-total des dettes à un an au plus	1 420 713	1 498 096
TOTAL PASSIF	46 921 383	51 943 234
Comptes d'ordres	67 142	67 142

FONDATION CONTRE LE CANCER FUP
RAPPORT DU COMMISSAIRE
SUR LES COMPTES CONSOLIDES CLOTURES LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la mention complémentaire requise.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la FONDATION CONTRE LE CANCER FUP (la « fondation »), qui intègre les ASBL Fédération Belge contre le Cancer, Association Belge contre le Cancer et Oeuvre Belge du Cancer (conjointement le « groupe »), pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan consolidé s'élève à 51.943 (000) EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par un excédent des recettes sur les dépenses de l'exercice de 3.937 (000) EUR. Nous avons également procédé à la vérification du rapport annuel.

Les comptes consolidés résultent de l'addition après élimination des soldes réciproques des actifs, passifs, recettes et dépenses de la Fondation Contre le Cancer FUP et des ASBL Fédération Belge contre le Cancer, Association Belge contre le Cancer et Oeuvre Belge du Cancer au 31 décembre 2007.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend entre autres: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Revisors d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en oeuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans le groupe pour l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la fondation, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la fondation les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Michel de
Deloitte Société Anonyme



A notre avis, les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2007 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mention complémentaire

L'établissement et le contenu du rapport annuel sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés.

- Le rapport annuel sur les comptes consolidés concorde avec les comptes consolidés. Nous pouvons confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diège, le 7 mai 2008

Le commissaire



DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SA s.r.l. SCRL
Représenté par Michel Demeyer